

5. Sport – Culture – Petite enfance – Programme des manifestations 2023 – Délibération.

Délibération 2022-12-06-082

Rapport

Rapporteur	M. LEMETAIS
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	62
Nombre de pouvoirs	13
Nombre de votants	75

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Dany LEMETAIS, Vice-Président en charge du sport, de la culture et de l'action sociale, qui rappelle que chaque année le Conseil communautaire est appelé à délibérer sur le programme des manifestations proposées par les services.

Réunis le 7 novembre dernier, les membres de la commission « services à la personne » ont pris connaissance des projets pour 2023 et proposent au Conseil communautaire d'autoriser l'organisation des manifestations suivantes :

Sport - Piscine communautaire André Martin à MONTVILLE :

- 1^{er} Animathlon qui se substitue aux Aquathlons Ludovic BIROT et qui pourrait se dérouler, en cohérence avec le planning d'utilisation des équipements municipaux montvillais, le 24 juin ou le 8 juillet 2023.
- Soirée Aqua Zumba qui pourrait se dérouler le mercredi 13 décembre 2023 de 18h00 à 20h00.

Culture – Écoles de Musique labellisées :

- 2^{ème} concert des Concert des écoles, salle des Tourelles à Fontaine le Bourg le samedi 1er avril 2023 de 18h00 à 19h30, le COPIL musique étant missionné pour finaliser l'organisation. Cette rencontre d'accès libre nécessiterait le recours à un spécialiste de la sonorisation et de la lumière.

Petite enfance :

- 1^{ère} journée de la petite enfance qui se déroulerait chaque année le 1^{er} samedi du mois de juillet dans un lieu d'accueil de la petite enfance (RPE ou EAJE) ou dans un lieu proche. Pour cette 1^{ère} édition, la date retenue serait le 1er juillet 2023 et le lieu, sous maîtrise du RPE de Buchy, au siège de la Communauté de Communes.

- Organisation de la Journée de réflexion professionnelle des Assistantes Maternelles en lien avec une quinzaine de RPE partenaires de la région rouennaise et avec le soutien de la CAF de la Seine Maritime qui se déroulerait un samedi courant novembre 2023, sous réserve de confirmation, dans la salle « la clef des champs » à Préaux.

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, décide, à l'unanimité, de :

A. Concernant l'Animathlon :

Autoriser :

- La tenue du 1^{er} Animathlon le 8 juillet 2023, à la piscine communautaire André Martin, autour du plan d'eau et sur les terrains municipaux adjacents,
- Le Président à engager les démarches nécessaires à l'organisation de cette manifestation,
- Le Président à engager un médecin vacataire pour assurer les soins de première urgence en cas de nécessité,
- L'application du tarif d'inscription « Animathlon » conformément à la grille tarifaire qui sera applicable à compter du 1^{er} juin 2023,
- La recherche d'aides au financement auprès de mécènes et d'inscrire les montants collectés au budget de fonctionnement (section recettes) du service piscine,
- Inscrire les dépenses (art. 60632, 626232) et les recettes de cette manifestation au BP 2023 du service piscine.

B. Concernant la soirée aqua zumba

Autoriser :

- La tenue d'une soirée Aqua zumba le mercredi 13 décembre 2023, de 18h00 à 20h00 à la piscine communautaire André Martin,
- Le Président à signer un contrat de prestation avec un auto entrepreneur spécialiste ou une association pour assurer l'animation de cette soirée,
- L'application du tarif d'accès « soirée événementielle » conformément à la grille tarifaire qui sera applicable à compter du 1^{er} juin 2023,
- L'inscription des dépenses aux comptes 60623, 60632, 6228 et recettes au compte 70631 au BP 2023 du service piscine,
- Le Président à engager toutes les démarches nécessaires à l'organisation de cette soirée.

C. Concernant le concert des écoles de musique labellisées

Autoriser :

- L'organisation du 2^{ème} concert des écoles le samedi 1^{er} avril 2023 à compter de 18h00 à 19h30 à Fontaine le Bourg,
- Le Président à signer un contrat de prestation avec un professionnel spécialiste du son et/ou lumière,
- Le Président à engager toutes les démarches nécessaires à l'organisation de ce concert,
- L'inscription des dépenses en section de fonctionnement aux comptes 60632, 6228 du BP 2023 du service culture.

D. Concernant la journée de la petite enfance

Autoriser :

- L'organisation de la journée de la petite enfance qui aura lieu le samedi 1^{er} juillet 2023 au siège de la Communauté de communes à Buchy,
- La recherche d'aides au financement auprès de mécènes et d'inscrire les montants collectés au budget de fonctionnement (section recettes) des services petite enfance
- Le Président à engager toutes les démarches nécessaires à l'organisation de cette journée,

- L'inscription des dépenses en section de fonctionnement aux comptes 60632, 6228 du BP 2023 des services petite enfance.

E. Concernant la Journée de Réflexion Professionnelle des Assistantes Maternelles

Autoriser :

- L'organisation la Journée de Réflexion Professionnelle des Assistantes Maternelles en novembre 2023 dans une salle communale du territoire Inter Caux Vexin,
- La recherche d'aides au financement auprès de mécènes et d'inscrire les montants collectés au budget de fonctionnement (section recettes) du service Relais Petite Enfance,
- La sollicitation des aides financières de la CAF de Seine Maritime,
- Le Président à engager toutes les démarches nécessaires à l'organisation de cette journée,
- L'inscription des dépenses en section de fonctionnement aux comptes 60632, 6228 du BP 2023 du service Relais Petite Enfance.

Nombre de votants	75
Votes pour	75
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,



Eric HERBET



Le secrétaire de séance



Stéphanie LAMBARD